



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 28 octobre 2020 — N° 137

**Président de l'Assemblée nationale :
M. François Paradis**

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

Mme Soucy (Saint-Hyacinthe) fait une déclaration afin de souligner la création du site d'achat en ligne Boutique maskoutaine.

M. Benjamin (Viau) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Jade Théroix pour son engagement social et communautaire.

Mme Rouleau (Pointe-aux-Trembles) fait une déclaration afin de souligner le 25^e anniversaire du Centre des femmes de Montréal-Est—Pointe-aux-Trembles.

M. Birnbaum (D'Arcy-McGee) fait une déclaration afin de souligner la nomination de M. Jamie Fabian à titre de commissaire scolaire.

Mme Hébert (Saint-François) fait une déclaration afin de féliciter M. Serge Riendeau, lauréat du prix Excellence coopérative.

28 octobre 2020

Mme IsaBelle (Huntingdon) fait une déclaration afin de féliciter le consortium Productions en régie intégrée du sud de Montréal pour l'élaboration d'une méthode alternative aux pesticides.

Mme Lecours (Lotbinière-Frontenac) fait une déclaration afin de féliciter M. Yanni Gourde, gagnant de la coupe Stanley.

M. Bérubé (Matane-Matapédia) fait une déclaration afin de souligner le 80^e anniversaire du journal L'Avant-Poste.

Mme Lachance (Bellechasse) fait une déclaration afin de remercier M. Raymond Simard pour sa décision de répondre à l'appel face à la pénurie de personnel dans les centres d'hébergement et de soins de longue durée.

M. Jacques (Mégantic) fait une déclaration afin de rendre un hommage posthume à M. Iain MacAulay, maire de Scotstown.

À 9 h 51, M. Picard, premier vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 03.

28 octobre 2020

Moment de recueillement

Dépôts de documents

M. Caire, leader adjoint du gouvernement, au nom de Mme McCann, ministre de l'Enseignement supérieur, dépose :

Le rapport annuel de gestion 2019-2020 du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études.

(Dépôt n° 2031-20201028)

Puis, il dépose :

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 27 mai 2020 par M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve) concernant l'utilisation de matériaux d'occasion pour le rembourrage des vêtements ou des meubles;

(Dépôt n° 2032-20201028)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 9 juin 2020 par M. Allaire (Maskinongé) concernant l'aide financière afin d'immuniser les infrastructures de la Municipalité de Saint-Barthélemy;

(Dépôt n° 2033-20201028)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 15 septembre 2020 par M. Ouellette (Chomedey) concernant l'opposition au projet de loi n° 61;

(Dépôt n° 2034-20201028)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 16 septembre 2020 par Mme Labrie (Sherbrooke) concernant le choix des patientes en matière de chirurgie post-mastectomie;

(Dépôt n° 2035-20201028)

La réponse du gouvernement aux pétitions déposées le 17 septembre 2020 par M. Skeete (Sainte-Rose) concernant la fermeture des commerces le dimanche.

(Dépôt n° 2036-20201028)

28 octobre 2020

Dépôts de rapports de commissions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 61 et 174 du Règlement, M. le président dépose :

Le rapport de la Commission des finances publiques qui, les 20, 21, 22 et 27 octobre 2020, a procédé à des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 66, Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure.

(Dépôt n° 2037-20201028)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, M. Nadeau-Dubois, leader du deuxième groupe d'opposition, dépose :

Un extrait du Journal des débats, en date du 21 avril 2015, concernant la mise aux voix de la motion proposant que l'Assemblée approuve la politique budgétaire 2015-2016 du gouvernement.

(Dépôt n° 2038-20201028)

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Rouleau, ministre déléguée aux Transports, conjointement avec M. Arcand (Mont-Royal–Outremont), Mme Ghazal (Mercier), M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la 20^e édition de la Journée maritime québécoise;

28 octobre 2020

QU'elle rappelle l'importance de l'industrie maritime dans l'économie québécoise, la qualité de ses emplois, ses vertus environnementales et les rôles névralgiques qu'elle joue dans le maintien des chaînes d'approvisionnement ou dans l'exportation des produits québécois sur les marchés internationaux;

QU'elle souligne le travail essentiel qui est réalisé quotidiennement depuis le début de la pandémie grâce aux efforts soutenus de l'industrie maritime;

QU'elle rappelle que le développement de cette industrie doit se faire en respect des principes du développement durable;

QU'elle reconnaisse qu'en ces temps de pandémie, l'industrie maritime constitue un vecteur de prospérité et un jalon important de la relance.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 20 octobre 2020, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 547 en annexe)

Pour : **120** Contre : **0** Abstention : **0**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Weil (Notre-Dame-de-Grâce), conjointement avec M. Caire, ministre délégué à la Transformation numérique gouvernementale, M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve), Mme Hivon (Joliette) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

QUE l'Assemblée nationale reconnaisse que la pandémie de la COVID-19 a changé nos habitudes de vie, que nous passons plus de temps devant nos écrans sur l'internet et que c'est encore plus vrai pour nos enfants et adolescents;

28 octobre 2020

QU'elle reconnaisse que plusieurs plateformes numériques et réseaux sociaux sont devenus de véritables terrains d'exploitation sexuelle de mineurs pour les cyberprédateurs;

QU'elle reconnaisse que les cyberprédateurs sexuels se concertent et s'adaptent en temps de pandémie pour leurrer nos enfants et adolescents, ce qui constitue un acte criminel;

QU'elle reconnaisse que les acteurs de l'industrie tardent à mettre en place des mesures de contrôle sévères et efficaces de leurs sites;

QU'elle réitère solennellement que la protection de nos enfants et adolescents contre la cyber exploitation sexuelle est une priorité sociétale;

QU'enfin elle demande au gouvernement de mettre en place, dans les plus brefs délais, toutes les mesures et ressources nécessaires afin d'endiguer ce fléau aux conséquences extrêmement graves sur nos enfants et adolescents.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 20 octobre 2020, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **548** en annexe)

Pour : **120** Contre : **0** Abstention : **0**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 alinéa 2 du Règlement, il est convenu de reporter au 29 octobre 2020 la présentation de la motion sans préavis Mme Labrie (Sherbrooke).

28 octobre 2020

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Perry Mélançon (Gaspé), conjointement avec M. Dubé, ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Derraji (Nelligan), M. Marissal (Rosemont) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne les efforts des entreprises québécoises qui ont rapidement modifié leurs modes de production en avril dernier pour fabriquer des équipements de protection individuelle, ainsi que la qualité de leurs produits;

QU'elle rappelle qu'elles ont ainsi répondu à un cri du cœur du premier ministre et fait preuve de diligence en mettant leur ingéniosité et leur productivité au service de notre communauté;

QU'elle reconnaisse que le fait d'acquérir des équipements de protection auprès de ces entreprises sécurise les approvisionnements;

QU'elle reconnaisse également que l'achat local augmente la résilience de notre économie;

En conséquence, qu'elle demande au gouvernement qu'il intensifie ses efforts d'approvisionnement en donnant la priorité aux produits québécois lorsque l'offre le permet.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 20 octobre 2020, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 549 en annexe)

Pour : **120** Contre : **0** Abstention : **0**

28 octobre 2020

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Caire, leader adjoint du gouvernement, propose :

QUE la Commission des institutions, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 72, Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant principalement des organismes du domaine de la sécurité publique, procède à des consultations particulières et tienne des auditions publiques le jeudi 5 novembre 2020 après les affaires courantes, vers 11 h 15, jusqu'à 13 h 05 et de 15 heures à 17 h 25, le mardi 10 novembre 2020 de 10 heures à 11 h 35, après les affaires courantes jusqu'à 17 h 55 et de 19 h 30 à 21 h 05 ainsi que le mercredi 11 novembre 2020 après les affaires courantes jusqu'à 13 h 05 et de 15 heures à 17 h 25;

QU'à cette fin, la Commission entende les personnes et organismes suivants :

Bureau des enquêtes indépendantes
Commissaire à la lutte contre la corruption
Sûreté du Québec
Association des directeurs de police du Québec
Association des policières et policiers provinciaux du Québec
Fédération des policiers et policières municipaux du Québec
Association des chefs de police des Premières Nations
Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador
Barreau du Québec
Protecteur du citoyen
Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse
Ligue des droits et libertés
Association des microbrasseries du Québec
Nouvelle Association des Bars du Québec
Association Restauration Québec
Éduc'alcool
Union québécoise des microdistilleries

28 octobre 2020

QU'une période de 12 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, répartie de la manière suivante : 5 minutes 34 secondes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 3 minutes 43 secondes pour l'opposition officielle, 56 secondes au deuxième groupe d'opposition, 56 secondes au troisième groupe d'opposition et finalement 51 secondes au député indépendant;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 35 minutes partagées ainsi : 16 minutes 15 secondes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 10 minutes 50 secondes pour l'opposition officielle, 2 minutes 43 secondes pour le deuxième groupe d'opposition, 2 minutes 43 secondes pour le troisième groupe d'opposition et 2 minutes 30 secondes pour le député indépendant;

QUE les témoins auditionnés puissent l'être par visioconférence;

QU'une suspension de 5 minutes soit prévue entre les échanges avec chaque personne et organisme;

QUE la ministre de la Sécurité publique soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 20 octobre 2020, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 550 en annexe)

Pour : **120** Contre : **0** Abstention : **0**

28 octobre 2020

Avis touchant les travaux des commissions

M. Caire, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des transports et de l'environnement, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 46, Loi modifiant la Loi sur la conservation du patrimoine naturel et d'autres dispositions.

Et du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 143 du Règlement, il convoque :

- la Commission de l'aménagement du territoire, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 67, Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions.

M. le président donne l'avis suivant :

- la Commission de l'administration publique se réunira en séance de travail afin de de préparer l'audition de la Régie de l'assurance maladie du Québec et du ministère de la Santé et des Services sociaux sur le rapport spécial du Protecteur du citoyen intitulé *Donner accès au régime québécois d'assurance maladie aux enfants nés au Québec de parents au statut migratoire précaire*; puis en séance publique afin de procéder à l'audition de la Régie de l'assurance maladie du Québec et du ministère de la Santé et des Services sociaux; puis en séance de travail afin de déterminer les observations, les conclusions et les recommandations de la Commission à la suite de cette audition; enfin, en séance de travail afin de procéder à l'analyse de rapports annuels.

28 octobre 2020

AFFAIRES DU JOUR

À 11 h 03, M. le président suspend les travaux quelques instants.

Les travaux reprennent à 11 h 13.

Projets de loi du gouvernement

Adoption

Mme Blais, ministre responsable des Aînés et des Proches aidants, propose que le projet de loi n° 56, Loi visant à reconnaître et à soutenir les personnes proches aidantes et modifiant diverses dispositions législatives, soit adopté.

Après débat, la motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 20 octobre 2020, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 551 en annexe)

Pour : **121** Contre : **0** Abstention : **0**

En conséquence, le projet de loi n° 56 est adopté.

28 octobre 2020

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de la santé et des services sociaux qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 52, Loi visant à renforcer le régime d'examen des plaintes du réseau de la santé et des services sociaux notamment pour les usagers qui reçoivent des services des établissements privés, ainsi que les amendements transmis par Mme Sauvé (Fabre).

Les amendements sont déclarés recevables.

Un débat s'ensuit.

À 13 heures, M. Picard, premier vice-président, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

En conséquence, conformément à l'article 97 du Règlement, le débat sur le rapport de la Commission de la santé et des services sociaux est ajourné.

Les travaux reprennent à 15 heures.

Affaires inscrites par les députés de l'opposition

Mme Fournier (Marie-Victorin) propose :

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement du Québec de mettre rapidement en œuvre un plan interministériel de lutte contre les polarisations sociales et la radicalisation pouvant mener à la violence, coordonné par le ministère du Conseil exécutif.

28 octobre 2020

Mme Soucy, deuxième vice-présidente, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour ce débat restreint : 10 minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique; 49 minutes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; 29 minutes 11 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; 10 minutes 26 secondes sont allouées au deuxième groupe d'opposition; 9 minutes 23 secondes sont allouées au troisième groupe d'opposition; et 12 minutes sont allouées à la députée de Marie-Victorin. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

Au début de son intervention, Mme Girault, ministre des Relations internationales et de la Francophonie, propose :

QUE la motion de la députée de Marie-Victorin soit amendée de la manière suivante :

Remplacer les mots « un plan interministériel de lutte » par « des actions pour lutter »;

Supprimer les mots « coordonné par le ministère du Conseil exécutif ».

La motion, telle qu'amendée, se lirait ainsi :

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement du Québec de mettre rapidement en œuvre des actions pour lutter contre les polarisations sociales et la radicalisation pouvant mener à la violence.

Le débat se poursuit sur la motion principale de Mme Fournier (Marie-Victorin) et sur la motion d'amendement de Mme Girault, ministre des Relations internationales et de la Francophonie, sous réserve de la permission de son auteur.

28 octobre 2020

Au cours de son intervention, Mme Perry Mélançon (Gaspé), propose :

QUE la motion de la députée de Marie-Victorin soit amendée en ajoutant, à la fin, l'alinéa suivant : « QUE l'Assemblée mandate, conformément à l'article 119 du Règlement, la Commission des institutions pour mener des consultations publiques sur la polarisation et la radicalisation pouvant mener à la violence et qu'elle transmette ses recommandations à l'Assemblée. »

La motion, telle qu'amendée, se lirait ainsi :

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement du Québec de mettre rapidement en œuvre un plan interministériel de lutte contre les polarisations sociales et la radicalisation pouvant mener à la violence, coordonné par le ministère du Conseil exécutif;

QUE l'Assemblée mandate, conformément à l'article 119 du Règlement, la Commission des institutions pour mener des consultations publiques sur la polarisation et la radicalisation pouvant mener à la violence et qu'elle transmette ses recommandations à l'Assemblée.

Le débat se poursuit sur la motion principale de Mme Fournier (Marie-Victorin) et sur les motions d'amendement de Mme Girault, ministre des Relations internationales et de la Francophonie, et de Mme Perry Mélançon (Gaspé), sous réserve de la permission de son auteur.

Au cours de son intervention, Mme Rizqy (Saint-Laurent), propose :

QUE la motion de la députée de Marie-Victorin soit amendée de la manière suivante :

Ajouter le deuxième paragraphe suivant : « QU'elle demande au gouvernement caquiste de bonifier le financement accordé aux initiatives visant à lutter contre la désinformation telle que la formation « 30 secondes avant d'y croire » de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec. »

28 octobre 2020

La motion, telle qu'amendée, se lirait ainsi :

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement du Québec de mettre rapidement en œuvre un plan interministériel de lutte contre les polarisations sociales et la radicalisation pouvant mener à la violence, coordonné par le ministère du Conseil exécutif;

QU'elle demande au gouvernement caquiste de bonifier le financement accordé aux initiatives visant à lutter contre la désinformation telle que la formation « 30 secondes avant d'y croire » de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec.

Le débat se poursuit sur la motion principale de Mme Fournier (Marie-Victorin) et sur les motions d'amendement de Mme Girault, ministre des Relations internationales et de la Francophonie, de Mme Perry Mélançon (Gaspé) et de Mme Rizqy (Saint-Laurent), sous réserve de la permission de son auteur.

Conformément à l'article 98.1 du Règlement, Mme Fournier (Marie-Victorin) refuse les propositions d'amendements de Mme Girault, ministre des Relations internationales et de la Francophonie, de Mme Perry Mélançon (Gaspé) et de Mme Rizqy (Saint-Laurent).

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; à 16 h 59, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, suspend les travaux pour une durée maximale de 10 minutes afin permettre la tenue d'un vote enregistré, conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 20 octobre 2020.

Les travaux reprennent à 17 h 02.

Un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

28 octobre 2020

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **552** en annexe)

Pour : **47** Contre : **73** Abstention : **0**

Projets de loi du gouvernement

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée reprend le débat ajourné plus tôt au cours de la présente séance sur la prise en considération du rapport de la Commission de la santé et des services sociaux qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 52, Loi visant à renforcer le régime d'examen des plaintes du réseau de la santé et des services sociaux notamment pour les usagers qui reçoivent des services des établissements privés ainsi que sur les amendements transmis par Mme Sauvé (Fabre).

Le débat terminé, les amendements de Mme Sauvé (Fabre) sont mis aux voix; à 17 h 57, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, suspend les travaux pour une durée maximale de 10 minutes afin permettre la tenue d'un vote enregistré, conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 20 octobre 2020.

Les travaux reprennent à 17 h 59.

Du consentement de l'Assemblée, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, procède à la mise aux voix individuelle des amendements de Mme Sauvé (Fabre) et à leur lecture.

Est d'abord mis aux le premier amendement proposé par Mme Sauvé (Fabre) à l'article 9.3 ; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 20 octobre 2020, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

28 octobre 2020

L'amendement est rejeté par le vote suivant :

(Vote n° **553** en annexe)

Pour : **37** Contre : **82** Abstention : **0**

Est ensuite mis aux voix le second amendement proposé par Mme Sauvé (Fabre) à l'article 9.3; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 20 octobre 2020, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

L'amendement est rejeté par le vote suivant :

(Vote n° **554** en annexe)

Pour : **37** Contre : **82** Abstention : **0**

Est ensuite mis aux voix le troisième amendement proposé par Mme Sauvé (Fabre) à l'article 9.3; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 20 octobre 2020, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

L'amendement est rejeté par le vote suivant :

(Vote n° **555** en annexe)

Pour : **46** Contre : **73** Abstention : **0**

Est enfin mis aux voix le rapport de la Commission de la santé et des services sociaux; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 20 octobre 2020, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

28 octobre 2020

Le rapport est adopté par le vote suivant :

(Vote n° **556** en annexe)

Pour : **121** Contre : **0** Abstention : **0**

À 18 h 04, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 29 octobre 2020, à 9 h 40.

SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le mercredi 28 octobre 2020, à 14 h 30, au cabinet du lieutenant-gouverneur, en présence de Mme Blais, ministre responsable des Aînés et des Proches aidants, la représentante du premier ministre, et de Mme Beauregard, directrice de la séance et de la procédure parlementaire et représentante du secrétaire général, il a plu à l'honorable J. Michel Doyon, lieutenant-gouverneur du Québec, de sanctionner les projets de loi suivants :

- n° 53 Loi sur les agents d'évaluation du crédit
- n° 56 Loi visant à reconnaître et à soutenir les personnes proches aidantes et modifiant diverses dispositions législatives

Le Président

FRANÇOIS PARADIS

28 octobre 2020

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de Mme Rouleau, ministre déléguée aux Transports, conjointement avec M. Arcand (Mont-Royal–Outremont), Mme Ghazal (Mercier), M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) et Mme Fournier (Marie-Victorin) :

(Vote n° 547)

POUR - 120

Allaire (CAQ)	Dufour (CAQ)	LeBel (PQ)	Proulx (CAQ)
Anglade (PLQ)	Émond (CAQ)	(Rimouski)	(Côte-du-Sud)
Arcand (PLQ)	Fitzgibbon (CAQ)	LeBel (CAQ)	Proulx (CAQ)
Arseneau (PQ)	Fontecilla (QS)	(Champlain)	(Berthier)
Asselin (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Bachand (CAQ)	Foster (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Reid (CAQ)
Barrette (PLQ)	Fournier (IND)	Lecours (CAQ)	Richard (PQ)
Bélanger (CAQ)	Gaudreault (PQ)	(Les Plaines)	Rizqy (PLQ)
Benjamin (PLQ)	(Jonquière)	Leduc (QS)	Roberge (CAQ)
Bérubé (PQ)	Ghazal (QS)	Lefebvre (CAQ)	Robitaille (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	Girard (CAQ)	Legault (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Blais (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Leitão (PLQ)	Rouleau (CAQ)
(Prévost)	Girard (CAQ)	Lemay (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Blais (CAQ)	(Groulx)	Lemieux (CAQ)	Roy (PQ)
(Abitibi-Ouest)	Girault (CAQ)	Lessard-Therrien (QS)	(Bonaventure)
Bonnardel (CAQ)	Groncin (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Roy (CAQ)
Boulet (CAQ)	Guilbault (CAQ)	(Chauveau)	(Montarville)
Boutin (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Samson (CAQ)
Bussière (CAQ)	Hébert (CAQ)	(Chapleau)	Sauvé (PLQ)
Caire (CAQ)	Hivon (PQ)	Maccarone (PLQ)	Schneeberger (CAQ)
Campeau (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Marissal (QS)	Simard (CAQ)
Carmant (CAQ)	Jacques (CAQ)	Martel (CAQ)	Skeete (CAQ)
Caron (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Massé (QS)	St-Pierre (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	McCann (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Charest (CAQ)	Julien (CAQ)	Melançon (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charette (CAQ)	Kelley (PLQ)	Ménard (PLQ)	(Lavolette–Saint-Maurice)
Chassé (CAQ)	Labrie (QS)	Montpetit (PLQ)	Tardif (CAQ)
Chassin (CAQ)	Lachance (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)	(Rivière-du-Loup–Témiscouata)
Ciccone (PLQ)	Lacombe (CAQ)	Nichols (PLQ)	Thériault (PLQ)
D'Amours (CAQ)	Laforest (CAQ)	Ouellet (PQ)	Thouin (CAQ)
Dansereau (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Tremblay (CAQ)
David (PLQ)	Lafrenière (CAQ)	Picard (CAQ)	Weil (PLQ)
Derraji (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	(Soulanges)	Zanetti (QS)
Dorion (QS)	Lamothe (CAQ)	Polo (PLQ)	
Dubé (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Poulin (CAQ)	

28 octobre 2020

Sur la motion de Mme Weil (Notre-Dame-de-Grâce), conjointement avec M. Caire, ministre délégué à la Transformation numérique gouvernementale, M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve), Mme Hivon (Joliette) et Mme Fournier (Marie-Victorin) :

(Vote n° 548)

(Identique au vote n° 547)

Sur la motion de Mme Perry Mélançon (Gaspé), conjointement avec M. Dubé, ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Derraji (Nelligan), M. Marissal (Rosemont) et Mme Fournier (Marie-Victorin) :

(Vote n° 549)

(Identique au vote n° 547)

Sur la motion de M. Caire, leader adjoint du gouvernement :

(Vote n° 550)

(Identique au vote n° 547)

28 octobre 2020

Sur la motion Mme Blais, ministre responsable des Aînés et des Proches aidants :

(Vote n° 551)

POUR - 121

Allaire (CAQ)	Émond (CAQ)	LeBel (CAQ)	Proulx (CAQ)
Anglade (PLQ)	Fitzgibbon (CAQ)	(Champlain)	(Berthier)
Arcand (PLQ)	Fontecilla (QS)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Arseneau (PQ)	Fortin (PLQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Reid (CAQ)
Asselin (CAQ)	Foster (CAQ)	Lecours (CAQ)	Richard (PQ)
Bachand (CAQ)	Fournier (IND)	(Les Plaines)	Rizqy (PLQ)
Barrette (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Leduc (QS)	Roberge (CAQ)
Bélanger (CAQ)	(Jonquière)	Lefebvre (CAQ)	Robitaille (PLQ)
Benjamin (PLQ)	Ghazal (QS)	Legault (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bérubé (PQ)	Girard (CAQ)	Leitão (PLQ)	Rouleau (CAQ)
Birnbaum (PLQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lemay (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Roy (PQ)
(Prévost)	(Groulx)	Lessard-Therrien (QS)	(Bonaventure)
Blais (CAQ)	Girault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Roy (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Groncin (CAQ)	(Chauveau)	(Montarville)
Bonnardel (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Samson (CAQ)
Boulet (CAQ)	Guillemette (CAQ)	(Chapleau)	Sauvé (PLQ)
Boutin (CAQ)	Hébert (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Schneeberger (CAQ)
Bussière (CAQ)	Hivon (PQ)	Marissal (QS)	Simard (CAQ)
Caire (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Martel (CAQ)	Skeete (CAQ)
Campeau (CAQ)	Jacques (CAQ)	Massé (QS)	St-Pierre (PLQ)
Carmant (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	McCann (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Caron (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Melançon (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charbonneau (PLQ)	Julien (CAQ)	Ménard (PLQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Charest (CAQ)	Kelley (PLQ)	Montpetit (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charette (CAQ)	Labrie (QS)	Nadeau-Dubois (QS)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Chassé (CAQ)	Lachance (CAQ)	Nichols (PLQ)	Thériault (PLQ)
Chassin (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Ouellet (PQ)	Thouin (CAQ)
Cicccone (PLQ)	Laforest (CAQ)	Ouellette (IND)	Tremblay (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Weil (PLQ)
Dansereau (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Picard (CAQ)	Zanetti (QS)
David (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	(Soulanges)	
Derraji (PLQ)	Lamothe (CAQ)	Polo (PLQ)	
Dorion (QS)	Lavallée (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Dubé (CAQ)	LeBel (PQ)	Proulx (CAQ)	
Dufour (CAQ)	(Rimouski)	(Côte-du-Sud)	

28 octobre 2020

Sur la motion de Mme Fournier (Marie-Victorin) :

(Vote n° 552)

POUR - 47

Anglade (PLQ)	Fortin (PLQ)	Maccarone (PLQ)	Robitaille (PLQ)
Arcand (PLQ)	Fournier (IND)	Marissal (QS)	Rotiroti (PLQ)
Arseneau (PQ)	Gaudreault (PQ)	Massé (QS)	Rousselle (PLQ)
Barrette (PLQ)	(Jonquière)	Melançon (PLQ)	Roy (PQ)
Benjamin (PLQ)	Ghazal (QS)	Ménard (PLQ)	(Bonaventure)
Bérubé (PQ)	Hivon (PQ)	Montpetit (PLQ)	Sauvé (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	Kelley (PLQ)	Nadeau-Dubois (QS)	St-Pierre (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Labrie (QS)	Nichols (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Ciccone (PLQ)	LeBel (PQ)	Ouellet (PQ)	Thériault (PLQ)
David (PLQ)	(Rimouski)	Perry Mélançon (PQ)	Weil (PLQ)
Derraji (PLQ)	Leduc (QS)	Polo (PLQ)	Zanetti (QS)
Dorion (QS)	Leitão (PLQ)	Richard (PQ)	
Fontecilla (QS)	Lessard-Therrien (QS)	Rizqy (PLQ)	

CONTRE - 73

Allaire (CAQ)	Dubé (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Poulin (CAQ)
Asselin (CAQ)	Dufour (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Proulx (CAQ)
Bachand (CAQ)	Émond (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	(Côte-du-Sud)
Bélanger (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Proulx (CAQ)
Blais (CAQ)	Foster (CAQ)	Lavallée (CAQ)	(Berthier)
(Prévost)	Girard (CAQ)	LeBel (CAQ)	Provençal (CAQ)
Blais (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	(Champlain)	Reid (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Girard (CAQ)	Lecours (CAQ)	Roberge (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	(Groulx)	(Lotbinière-Frontenac)	Rouleau (CAQ)
Boulet (CAQ)	Girault (CAQ)	Lecours (CAQ)	Roy (CAQ)
Boutin (CAQ)	Groncin (CAQ)	(Les Plaines)	(Montarville)
Bussière (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Samson (CAQ)
Caire (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Legault (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Campeau (CAQ)	Hébert (CAQ)	Lemay (CAQ)	Simard (CAQ)
Carmant (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Skeete (CAQ)
Caron (CAQ)	Jacques (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Tardif (CAQ)
Charest (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	(Chapleau)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Charette (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Tardif (CAQ)
Chassé (CAQ)	Julien (CAQ)	(Chauveau)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Chassin (CAQ)	Lachance (CAQ)	Martel (CAQ)	Thouin (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Lacombe (CAQ)	McCann (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Dansereau (CAQ)	Laforest (CAQ)	Picard (CAQ)	
		(Soulanges)	

28 octobre 2020

Sur le premier amendement de Mme Sauvé (Fabre) à l'article 9.3 :

(Vote n° 553)

POUR - 37

Anglade (PLQ)	Fontecilla (QS)	Massé (QS)	Rousselle (PLQ)
Arcand (PLQ)	Fortin (PLQ)	Melançon (PLQ)	Sauvé (PLQ)
Barrette (PLQ)	Ghazal (QS)	Ménard (PLQ)	St-Pierre (PLQ)
Benjamin (PLQ)	Kelley (PLQ)	Montpetit (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	Labrie (QS)	Nadeau-Dubois (QS)	Thériault (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Leduc (QS)	Nichols (PLQ)	Weil (PLQ)
Ciccone (PLQ)	Leitão (PLQ)	Polo (PLQ)	Zanetti (QS)
David (PLQ)	Lessard-Therrien (QS)	Rizqy (PLQ)	
Derraji (PLQ)	Maccarone (PLQ)	Robitaille (PLQ)	
Dorion (QS)	Marissal (QS)	Rotiroti (PLQ)	

CONTRE - 82

Allaire (CAQ)	Dufour (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Poulin (CAQ)
Arseneau (PQ)	Émond (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Proulx (CAQ)
Asselin (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lamothe (CAQ)	(Côte-du-Sud)
Bachand (CAQ)	Foster (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Proulx (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Gaudreault (PQ)	LeBel (PQ)	(Berthier)
Bérubé (PQ)	(Jonquière)	(Rimouski)	Provençal (CAQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	LeBel (CAQ)	Reid (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	(Lac-Saint-Jean)	(Champlain)	Richard (PQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Lecours (CAQ)	Roberge (CAQ)
(Prévost)	(Groulx)	(Lotbinière-Frontenac)	Rouleau (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Girault (CAQ)	Lecours (CAQ)	Roy (CAQ)
Boulet (CAQ)	Groncin (CAQ)	(Les Plaines)	(Montarville)
Boutin (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Roy (PQ)
Bussière (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Legault (CAQ)	(Bonaventure)
Caire (CAQ)	Hébert (CAQ)	Lemay (CAQ)	Samson (CAQ)
Campeau (CAQ)	Hivon (PQ)	Lemieux (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Carmant (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Simard (CAQ)
Caron (CAQ)	Jacques (CAQ)	(Chauveau)	Skeete (CAQ)
Charest (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Tardif (CAQ)
Charette (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	(Chapleau)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Chassé (CAQ)	Julien (CAQ)	Martel (CAQ)	Tardif (CAQ)
Chassin (CAQ)	Lachance (CAQ)	McCann (CAQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
D'Amours (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Ouellet (PQ)	Thouin (CAQ)
Dansereau (CAQ)	Laforest (CAQ)	Perry Melançon (PQ)	Tremblay (CAQ)
Dubé (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Picard (CAQ)	
		(Soulanges)	

28 octobre 2020

Sur le second amendement de Mme Sauvé (Fabre) à l'article 9.3 :

(Vote n° 554)

(Identique au vote n° 553)

28 octobre 2020

Sur le troisième amendement de Mme Sauvé (Fabre) à l'article 9.3 :

(Vote n° 555)

POUR - 46

Anglade (PLQ)	Fortin (PLQ)	Marissal (QS)	Rotiroti (PLQ)
Arcand (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Massé (QS)	Rousselle (PLQ)
Arseneau (PQ)	(Jonquière)	Melançon (PLQ)	Roy (PQ)
Barrette (PLQ)	Ghazal (QS)	Ménard (PLQ)	(Bonaventure)
Benjamin (PLQ)	Hivon (PQ)	Montpetit (PLQ)	Sauvé (PLQ)
Bérubé (PQ)	Kelley (PLQ)	Nadeau-Dubois (QS)	St-Pierre (CAQ)
Birnbaum (PLQ)	Labrie (QS)	Nichols (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	LeBel (PQ)	Ouellet (PQ)	Thériault (PLQ)
Ciccone (PLQ)	(Rimouski)	Perry Mélançon (PQ)	Weil (PLQ)
David (PLQ)	Leduc (QS)	Polo (PLQ)	Zanetti (QS)
Derraji (PLQ)	Leitão (PLQ)	Richard (PQ)	
Dorion (QS)	Lessard-Therrien (QS)	Rizqy (PLQ)	
Fontecilla (QS)	Maccarone (PLQ)	Robitaille (PLQ)	

CONTRE - 73

Allaire (CAQ)	Dubé (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Poulin (CAQ)
Asselin (CAQ)	Dufour (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Proulx (CAQ)
Bachand (CAQ)	Émond (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	(Côte-du-Sud)
Bélanger (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Proulx (CAQ)
Blais (CAQ)	Foster (CAQ)	Lavallée (CAQ)	(Berthier)
(Prévost)	Girard (CAQ)	LeBel (CAQ)	Provençal (CAQ)
Blais (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	(Champlain)	Reid (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Girard (CAQ)	Lecours (CAQ)	Roberge (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	(Groulx)	(Lotbinière-Frontenac)	Rouleau (CAQ)
Boulet (CAQ)	Girault (CAQ)	Lecours (CAQ)	Roy (CAQ)
Boutin (CAQ)	Groncin (CAQ)	(Les Plaines)	(Montarville)
Bussière (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Samson (CAQ)
Caire (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Legault (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Campeau (CAQ)	Hébert (CAQ)	Lemay (CAQ)	Simard (CAQ)
Carmant (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Skeete (CAQ)
Caron (CAQ)	Jacques (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Tardif (CAQ)
Charest (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	(Chapleau)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Charette (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Tardif (CAQ)
Chassé (CAQ)	Julien (CAQ)	(Chauveau)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Chassin (CAQ)	Lachance (CAQ)	Martel (CAQ)	Thouin (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Lacombe (CAQ)	McCann (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Dansereau (CAQ)	Laforest (CAQ)	Picard (CAQ)	
		(Soulanges)	

28 octobre 2020

Sur le rapport de la Commission de la santé et des services sociaux :

(Vote n° 556)

POUR - 121

Allaire (CAQ)	Émond (CAQ)	LeBel (CAQ)	Proulx (CAQ)
Anglade (PLQ)	Fitzgibbon (CAQ)	(Champlain)	(Berthier)
Arcand (PLQ)	Fontecilla (QS)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Arseneau (PQ)	Fortin (PLQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Reid (CAQ)
Asselin (CAQ)	Foster (CAQ)	Lecours (CAQ)	Richard (PQ)
Bachand (CAQ)	Fournier (IND)	(Les Plaines)	Rizqy (PLQ)
Barrette (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Leduc (QS)	Roberge (CAQ)
Bélanger (CAQ)	(Jonquière)	Lefebvre (CAQ)	Robitaille (PLQ)
Benjamin (PLQ)	Ghazal (QS)	Legault (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bérubé (PQ)	Girard (CAQ)	Leitão (PLQ)	Rouleau (CAQ)
Birnbaum (PLQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lemay (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Roy (PQ)
(Prévost)	(Groulx)	Lessard-Therrien (QS)	(Bonaventure)
Blais (CAQ)	Girault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Roy (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Gronin (CAQ)	(Chauveau)	(Montarville)
Bonnardel (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Samson (CAQ)
Boulet (CAQ)	Guillemette (CAQ)	(Chapleau)	Sauvé (PLQ)
Boutin (CAQ)	Hébert (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Schneeberger (CAQ)
Bussière (CAQ)	Hivon (PQ)	Marissal (QS)	Simard (CAQ)
Caire (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Martel (CAQ)	Skeete (CAQ)
Campeau (CAQ)	Jacques (CAQ)	Massé (QS)	St-Pierre (PLQ)
Carmant (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	McCann (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Caron (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Melançon (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charbonneau (PLQ)	Julien (CAQ)	Ménard (PLQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Charest (CAQ)	Kelley (PLQ)	Montpetit (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charette (CAQ)	Labrie (QS)	Nadeau-Dubois (QS)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Chassé (CAQ)	Lachance (CAQ)	Nichols (PLQ)	Thériault (PLQ)
Chassin (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Ouellet (PQ)	Thouin (CAQ)
Cicccone (PLQ)	Laforest (CAQ)	Ouellette (IND)	Tremblay (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Weil (PLQ)
Dansereau (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Picard (CAQ)	Zanetti (QS)
David (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	(Soulanges)	
Derraji (PLQ)	Lamothe (CAQ)	Polo (PLQ)	
Dorion (QS)	Lavallée (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Dubé (CAQ)	LeBel (PQ)	Proulx (CAQ)	
Dufour (CAQ)	(Rimouski)	(Côte-du-Sud)	